

"À L'HEURE DES AMÉNAGEMENTS URBAINS VISANT À HISSER LE CENTRE-VILLE DE NANTES À HAUTEUR DES GRANDES VILLES EUROPÉENNES", L'HEURE SERAIT-ELLE VENUE D'ACHEVER L'ARCHITECTURE DE CETTE PROMENADE QUE RAPPELLE AUX VISITEURS LA SIGNALÉTIQUE APPOSÉE À L'ENTRÉE DE CELLE-CI IL Y A QUELQUES MOIS ?

L'idée est judicieuse. Serait-elle anodine ? Serait-ce l'inspiration du programme de rénovation ?

Après avoir remplacé les bras d'eau par des coulées vertes, maintenu par miracle une fontaine monumentale symbolisant la LOIRE, Nantes réhabiliterait l'eau, facteur de vie et de convivialité, dans son centre, à l'image des grandes métropoles, des jardins du PALAIS ROYAL à PARIS, et en 2013 Cours Cambronne !..

Voilà un programme exaltant de réhabilitation et d'achèvement d'un lieu architectural, historique remarquable et unique en province, inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, " un des éléments majeurs du patrimoine nantais", qui constituera avec les places Royale, Graslin, la rue Crébillon un ensemble XVIII^e exceptionnel avant de déboucher sur le XXI^e siècle au-delà du grand fleuve.

La promenade n'a pas en effet vocation à être le seul lieu de jeux des enfants, des sportifs et des espèces canines d'alentour, de festivités des riverains et du quartier.

Les grands arbres rabattus ou replantés devraient être d'une hauteur maîtrisée et ne pas faire écran entre le promeneur et les façades classées. Les Camélias agressés par les enfants sous les regards admiratifs et protecteurs des parents, devraient être protégés et nombre de sujets remplacés afin de restituer l'homogénéité de leurs alignements. Les "sablés" devraient se substituer au bitume anachronique dans un jardin à la française, leur surface ainsi réduite permettre de créer des enclos de sitting équipés en conséquence, les boulingrins retrouver leurs grilles d'origine voire végétalisées, la statue de CAMBRONNE voire les façades intégrées au plan lumière.

Enfin comme fut construit au Château des Ducs un élément de bâtiment non achevé, serait réalisée la distribution imaginée en 1845 par CHENANTAIS, c'est-à-dire la mise en place de deux grands bassins circulaires, animés par de simples jets d'eau

LES ESPACES FLEURIS PROTÉGÉS PERMETTRAIENT AUX JARDINIERS D'EXPRIMER LEUR ART AU GRÉ DES SAISONS, LES JETS D'EAUX SERAIENT CRÉATEURS PERMANENTS DE SPECTACLE ET DE CONVIVIALITÉ, L'ESPACE CENTRAL SABLÉ ACCUEILLERAIT CHAQUE ÉTÉ DES OEUVRES MONUMENTALES D'ARTISTES ANCIENS ET MODERNES, dont les tilleuls et les façades classées constitueraient la cimaise.

Ainsi plus de deux cents ans après sa création la Promenade du Cours Cambronne ne sera pas seulement un lieu de passage s'animant au gré des heures, des jours, des saisons, mais un théâtre à l'air libre, ordonné, magique, de pierre, de verdure et d'eau, un promenoir, un lieu de rencontres informelles, d'échanges apaisés et de conversations, d'expositions de grande qualité à vocation internationale.

Veillant scrupuleusement à l'intégrité, et à la restitution de l'unité des façades auprès de ses membres, non sans difficultés, à l'application des règlements et arrêtés d'ordre et de police sur la promenade, et militant pour sa réhabilitation, l'Association de la Promenade du Cours CAMBRONNE adhère avec enthousiasme à l'idée d'achever son ordonnancement, suscitée sous nos yeux et s'associera à toute structure compétente, reconnue, susceptible de mettre en œuvre semblable programme d'ouverture et d'animation.

Ce programme pour 2013 relance par voie de conséquence la réhabilitation de l'unité des façades initiée et annoncée le 9 mars 2006 conjointement par l'Association et Mr TOURNAIRE, Chef du Service Départemental de l'Association et du Patrimoine de Loire Atlantique, aux propriétaires, administrateurs.

ANNEXE 1 : LIAISON AVEC LA PLACE GRASLIN

Le souci des aménageurs est de permettre au visiteur arrivé Place Graslin de ne pas occulter le Cours et l'inciter à poursuivre sa promenade.

Si l'axe du Théâtre et de la Place rencontre l'axe du Cours au seuil de la grille principale, nous suggérons de matérialiser cet axe sur le sol. L'usage de la grande grille grande ouverte s'impose voire également les grilles latérales pour permettre au visiteur de découvrir les façades du Cours et permettre l'accès pompier côté Est...

Certes depuis plusieurs années cette grande grille est malheureusement entrouverte afin de pallier la disparition des chaînes malgré notre insistance de les retrouver...

En effet à l'occasion d'un aménagement douteux de "l'espace PIRON", seules les bornes ont franchi les grilles pour dissuader le stationnement "sauvage" devant les grilles...

Nous suggérons de déplacer l'aubette vers le 3 de la rue PIRON, de limiter la portion de chaussée jusqu'au carrefour avec la rue de l'HÉRONNIÈRE aux seuls bus, de déplacer le stationnement des cycles et motos au-delà des grilles latérales afin de dégager la perspective dès le sol, de reconstituer le pavage ancien, retrouver les chaînes qui n'auraient jamais dû disparaître, afin que "l'espace PIRON" soit intégré et en harmonie avec les grilles et les façades XVIII°.

ANNEXE 2 : ABORDS EXTERIEURS, IMMOBILIER ET MOBILIER

La signalétique extérieure existante présente un vaste échantillonnage de plaques et d'accrochages, en toute abstraction d'homogénéité, de symétrie voire de protection des édicules classés.

Les herbes de rocaïlle croissent dans les murs extérieurs, dont les pierres de couronnement sont disjointes. Dès le seuil des grilles d'entrée ce qui frappe est l'état de vétusté des structures (grilles, éclairage) voire de délabrement (pavillons DRIOLLET), et les "canisites", qui prônent à chaque entrée, (l'un d'eux accompagné d'un sac plastique sur un dé en béton). Ces structures n'ont fait l'objet d'aucun entretien depuis plus d'un demi-siècle à l'exception de la restauration de la fontaine Wallace et en 2008 de la statue de CAMBRONNE, pas même la grille entourant le stylobate, arrachée par notre Association pour le 250^{ème} anniversaire de sa naissance, et des bancs en ce début d'année. Aujourd'hui, le programme de travaux est sans nul doute devenu important.

Il s'agit d'une réhabilitation qui ne peut être que totale.

Nous suggérons : que le règlement de la Promenade soit affiché sur un écriteau en fonte dans le style des lampadaires et implanté près des « canisites » ; qu'un des édicules DRIOLLET soit disponible pour le gardiennage du Cours, nous verrons que cette fonction devient plus que nécessaire.

A l'occasion de la réfection de la distribution électrique, soient rapprochés les candélabres existants vers l'axe de la promenade et les quatre situés au centre de celle-ci, réimplantés aux angles du parvis de la statue ou dédoublés pour améliorer la visibilité de l'ensemble.

Que puissent être mis à disposition voire loués comme autrefois par le gardien des lieux, des fauteuils type "LUXEMBOURG".

Que soient nécessairement reposées côté rue Piron derrière les grilles, à l'intérieur de la Promenade, les bornes et naturellement les chaînes d'origine afin de dissuader l'usage d'engins mécaniques (scooters) à l'intérieur de celle-ci.

ANNEXE 3 : PLANTATIONS ET ESPACES LIBRES LES DEUX PREMIERES CARACTERISTIQUES DES JARDINS CLASSIQUES FRANCAIS

"Le Cours Cambronne qui est un des fleurons de l'art des jardins du XIXème siècle et un des derniers à avoir été sauvegardé dans son architecture d'origine est un élément fort du patrimoine nantais. Pourtant, et ceci malgré les soins attentifs des jardiniers du secteur, son état général n'est pas satisfaisant et ne donne pas une image à la hauteur de l'intérêt du lieu..." (SEVE Mai 2005).

Il apparaît que le « programme de gestion du site » établi par le SEVE n'a été que partiellement réalisé, et n'a pas donné les résultats et l'image attendus.

- La taille mécanique des TILLEULS a rehaussé la hauteur de ceux-ci de 2 mètres environ et ne permet plus au promeneur de découvrir les façades à partir de l'axe de l'allée centrale.

Première obligation est de rabattre et de retrouver le niveau initial de taille.

Le vieillissement de ces arbres pose le problème de leur remplacement. Un abattage programmé de l'ensemble sur 5 voire 10 ans est peut-être techniquement possible et plus acceptable de la part des nantais qu'un abattage complet de l'ensemble.

- L'encombrement des MAGNOLIAS et des TILLEULS compromet la vivacité des pelouses, et des camélias par manque d'air et de lumière voire provoque leur disparition ponctuellement.

Seconde obligation l'élagage et l'éclaircissement des magnolias.

- Les BOULINGRINS sont la composante la mieux entretenue, à la réserve près énoncée précédemment.

Troisième obligation, la protection des zones sensibles et une délimitation rigide des bordures.

- Les remplacements des CAMELIAS malades ou disparus sont aléatoires. De trop nombreux sujets demeurent chétifs avant de disparaître à nouveau. Manifestement toutes les chances de succès n'ont pas été réunies. Les plus beaux sujets en particulier au centre de la promenade bien exposés au soleil sont le lieu favori d'escalades des jeunes enfants avec pour conséquences de casser les feuillages et de ne conserver que des plumeaux.

Quatrième obligation prévoir la protection systématique des jeunes sujets voire des plus anciens et des plus exposés et de les tailler régulièrement.

- Deux seuls PARTERRES sont fleuris et plantés de rosiers ordinaires blancs comme les façades des immeubles. Aucune variation de couleurs au rythme des saisons. Cette composition est tristement banale, comparée à l'exubérance des ronds-points et des parcs de la ville, et aux compétences disponibles.

Cinquième obligation reconstituer les ESPACES SABLES, en sable ciment après une reprise générale des niveaux confirmée par le déchaussement de terrasses, notamment côté rue Gresset, l'enfouissement de certains bancs et poubelles, les grilles de pluviales et les regards "PTT" en saillie et la disparition de l'allée bitumée tout à fait anachronique. Autoriser exceptionnellement la circulation automobile et admettre l'usage de véhicules électriques pour le service.

Sixième obligation : plantation de haies vives permettant de masquer les poubelles et les « canisites ».

ANNEXE 4 : L'EAU LA TROISIEME CARACTERISTIQUE DES JARDINS CLASSIQUES FRANCAIS

""... La statue du général placée au centre, telle qu'elle est aujourd'hui, devait être flanquée de deux fontaines, le tout compris entre deux hémicycles, disposés de manière à recevoir

dans les soirées de la belle saison, la Musique du Régiment de la Garnison de Nantes n'ont jamais été réalisées. En 1875, le pépiniériste NOISETTE, en 1900 et en 1908 François AUBRY, remettent trois projets de fontaines et bassins, permettant de satisfaire au troisième critère des jardins classiques, et tentent en vain de convaincre la VILLE DE NANTES d'achever la Promenade.

Depuis quelques mois, le projet de CHENANTAIS est mis sous nos yeux par la Ville NANTES, se voit confirmé, et l'achèvement de la Promenade annoncé 220 ans après sa création officielle.

Le diamètre prévu par CHENANTAIS ne risque guère, malheureusement, à nos jeunes têtes blondes d'avoir l'occasion de faire voguer le "*p'tit St Michel*" et délaisser l'escalade des camélias.

La surface de l'eau des bassins pourrait être réalisée en miroir d'eau répondant aux diverses réticences formulées par le SEVE sans que celles-ci paraissent très justifiées au regard des bassins existants au Parc de Procé.

ANNEXE 5 : FREQUENTATIONS AU QUOTIDIEN

Dès l'ouverture des grilles, les premiers visiteurs sont les chiens du quartier dont les traces sont repérables sur les trottoirs adjacents et leurs maîtres. Ces derniers plus ou moins disciplinés, s'offusquent généralement des remarques aimablement formulées par les jardiniers et les riverains, tandis que les joggeurs rasant les terrasses complétant l'ouverture voire la fermeture. Parcourue le reste de la matinée par des habitués, la Promenade s'anime avec la venue d'enfants des écoles et de classes de plein air en quête d'espaces libres, de sports et de jeux, qui pique-niquent aux beaux jours et tout l'été. Ces jeunes visiteurs sont très encadrés et respectueux du site, l'animation est sympathique. Ceux-ci, à l'heure de midi, sont rejoints de personnes individuelles ou de petits groupes, envahissent les bancs et les boulingrins et les corbeilles débordantes des reliefs de la pose QUICK et SUSHI !... L'après-midi les visiteurs recherchent le calme, un espace accueillant de conversation, de lecture, et les seniors des maisons voisines de l'air, de la lumière, la vie, la sécurité... La fréquentation la plus importante et à priori sympathique est après la sortie des classes, les mercredis et samedis après-midi, constituée d'enfants, fréquemment peu respectueux des plantations avec l'aval de leurs parents et de jeunes gens s'adonnant au ballon dur parfois à l'alcool, les uns et les autres choqués des remarques formulées par les jardiniers et les riverains. Enfin les touristes individuels ou en groupes parcourent la promenade jusqu'à la statue, au-delà leur envie s'estompe et peu nombreux sont ceux qui s'aventurent au-delà de la rue des Cadeniers.

Malgré la présence de grilles à chaque entrée, la « Promenade du Cours Cambronne » est bien un lieu que les nantais s'approprient au fil des heures.

Une vingtaine de générations, d'enfants du quartier, ont joué "sans rien" sur la Promenade, profitant de l'espace, du contact avec tout ce qui fait un jardin et sa diversité il y a une vingtaine d'années environ sous la vigilance d'un gardien voire des parents. Aujourd'hui, le contact de nos concitoyens apparaît souvent agressif et destructeur vis-à-vis de la nature que son ordonnancement ne freine pas obligatoirement.

En 2003 des parents réclamaient « *des espaces alliant propreté, jeux et proximité* » (OF 20/03/2003).

Le square de la Médiathèque, dispose de ces jeux, ne peut être plus central, est peu fréquenté.

Le square Léon BUREAU tout aussi central conserve 2 jeux seulement faute de respect du bien public et d'entretien.

Le square JB DAVIAIS est "*...abandonné aux marginaux....trop mal famé, pourtant idéal...!*"
Le square de la BOURSE a disparu corps et bien, est devenu un terrain vague cible de météorite l'un et l'autre par désintérêt de la Ville.

La Promenade du Cours Cambronne est un site unique historique classé, qui ne peut admettre de jeux fixes quelque soit leur réalisation tout comme ceux-ci n'ont pas été admis dans la Cour du CHATEAU DES DUCS.

Concernant l'usage des « ballons durs » nous réclamons depuis des années des aires dédiées dans le centre-ville pour les adolescents et les plus âgés.

ANNEXE 6 : ANIMATIONS

Compte tenu de l'exiguïté du site, de l'imbrication de la promenade avec les habitations, la qualité du site, classé, les animations ne peuvent avoir qu'un caractère identifiant, exceptionnel, institutionnel.

La première animation est au quotidien, ce sont les rencontres spontanées, des générations, respectueuses les unes des autres et de l'environnement mis à leur disposition, dans un cadre apaisé accueillant

d'où l'occasion de concrétiser la mise à disposition de sièges individuels type "LUXEMBOURG, loués comme autrefois par le gardien des lieux.

L'EVENEMENT ARTISTIQUE, serait à l'image des "FOLLES JOURNEES" une exposition temporaire : "LES MONUMENTALES". L'idée est d'associer l'urbanisme classique du XVIII^e siècle que constituent les façades de CRUCY, de la Place Graslin et du Cours et le jardin à la française inspiré par CHENANTAIS, à la recherche artistique de notre époque, susciter une réflexion sur le sens de la création et de la modernité, contribuer à la diffusion de la culture pour tous.

Pendant deux mois environ seraient exposées des œuvres monumentales d'artistes internationaux qui enchantent les néophytes, font courir les amateurs d'art et les collectionneurs, les amateurs d'art du monde entier, créatrices de retombées médiatiques nationales et internationales.

Ces artistes pourraient être DECOSTER, FOLON, FREE OLIVERI, KERBOAL, YAN THEIMER, BERNAR VENOT...

Nous nous assurons de la faisabilité et de la concrétisation possible dès 2012.

Il s'agirait d'un évènement ARTISTIQUE MAJEUR DANS LE PROGRAMME DU VOYAGE A NANTES.

DEUX EVENEMENTS MUSICAUX réservés aux harmonies pourraient ouvrir et fermer la saison, et l'occasion de renouer avec la tradition.

C'est à dire un orchestre associant les "vents" : saxophones, clarinettes et les "cuivres" : trompettes, trombones, tubas, cors.

Le répertoire est habituellement brillant : Trumpet Voluntary de Purcell, Water music de Haendel, Pump and circumstances de Elgar, Glenn Miller, jazz New Orléans.

Sans oublier Le Bien Allé de Nantes ou le groupe celtique de Nantes et son bagad.

L'Association de la Promenade du Cours Cambronne se propose de porter ces 2 projets avec le concours d'opérateurs compétents et expérimentés.

ANNEXE 7 : GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE

"...Le Cours Cambronne, en quelque sorte victime de sa situation centrale et de son attractivité naturelle, accuse quelque fois une fréquentation trop élevée par rapport à sa superficie par rapport à sa capacité d'accueil. Il s'ensuit inévitablement des nuisances plus importantes et surtout plus visibles..." (lettre de la Mairie de Nantes 12 mai 2005).

Cette situation rappelée dans les paragraphes précédents ne devrait que s'accroître dans le futur. Bien que relativement épargnée par la veille des riverains, et la fréquence et la présence des brigades VTT de la Police Municipale trop espacées, trop rapides, trop souvent inexistantes aux jours et plages d'horaires d'affluence ne peuvent être suffisamment efficaces. D'où

- **La nécessité impérieuse d'imaginer une forme de gardiennage, semi permanente ou aux heures et jours d'affluence, en alternance éventuellement avec le square Léon BUREAU. Ce pourrait être un "gardien-jardinier" disposant d'un pouvoir de police, assurant le quotidien du jardin et de la propreté.** Autrefois un pavillon DRIOLLET lui était dédié et un logement affecté conventionnellement entre la Ville et une copropriété, une disposition similaire pourrait être trouvée.

- **Ce pourrait être du personnel précédemment affecté à la surveillance du stationnement devenu disponible du fait de l'exclusion des voitures dans le quartier.**

La nécessité que soit révisé le contenu du règlement intérieur afin qu'il soit plus lisible, plus compréhensible et plus aisément applicable en cas de nécessité.